

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Octobre 2022

<b>Nombre de Conseillers</b>	
en exercice	27
présents	18
représentés	6
votants	24
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
<b>Vote</b>	
Pour	20
Contre	
Abstentions	4

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h10) (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Pascal PINGLIEZ, Antoine SEIGLE-FERRAND, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Jean-François GAILLARD  
Sébastien JACQUES représenté par Joël MOUREAUX jusqu'à son arrivée à 19h10  
Hervé CORON représenté par Christelle MORBOIS  
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON  
Laurent GAUDIN représenté par Marie-Hélène RAFFANEL  
Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND

Absents excusés : Valérie BLONDEAU, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine SOUDAGNE

Convocation : 21 octobre 2022

n° 141

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le CGCT et notamment l'article L 5211-5,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 29 mai 2018, dans laquelle la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du jura (CCAPS) a révisé ses statuts, en ajoutant 3 compétences optionnelles pour effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- action sociale, enfance, jeunesse : art 5.1.1 des statuts : action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre de la réglementation en vigueur telle qu'elle figure dans le code de l'action sociale et des familles : étude, création et gestion des structures périscolaires : Arbois, Aumont, Montholier, Colonne, Grozon, Le Fied, Poligny J. Brel et Perchées, Saint Lothain, Salins les Bains, Vadans, Haut Lizon ;
- équipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- politique du logement et du cadre de vie : PLH, MSAP ;

VU la délibération du 6 juillet 2018 dans laquelle le Conseil Municipal de Poligny a validé ladite modification des statuts de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-09-14-001 validant les nouveaux statuts de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura,

VU les délibérations du 18 septembre 2018, 17 décembre 2019 et 6 avril 2021, dans lesquelles la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du jura a défini l'intérêt relatif à « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » comme suit :

« à compter du 01/01/2020, sont d'intérêt communautaire, le gymnase route de Mesnay à Arbois, le Cosec Claude Jeanneret à Poligny, la salle omnisports du champ d'orain à Poligny, les terrains de tennis couverts et découverts à Poligny et Salins les Bains, ainsi que tous projet validé par le conseil communautaire.

.../.

.../. 2 –

*A compter du 01/01/2021, sont d'intérêt communautaire, la piscine couverte du collège à Poligny, ainsi que tout nouveau projet validé par le conseil communautaire ». La piscine découverte à Arbois, les terrains de sport d'Arbois (Ethole et route de Mesnay) et Salins les Bains (route de Champagnole) et le complexe sportif de Poligny redeviennent communaux ».*

VU le rapport n° 2 de la CLECT du 13 septembre 2022 portant évaluation des transferts de charges au 1<sup>er</sup> janvier 2022 concernant la part relative au coût des charges indirectes émanant des transferts de charges, le montant des charges transférées pour le périscolaire de Besain et Molain et le montant des charges transférées pour la piscine couverte de Poligny,

VU la note de synthèse n° 2022-132 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 28 octobre 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels », réunie le 20 octobre 2022,  
ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Maire,

CONSIDERANT que les statuts modifiés de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du jura, ont été entérinés par arrêté préfectoral n° 2018-09-14-001,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a saisi la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) pour procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la Communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

CONSIDERANT que les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.  
Lorsque la fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

CONSIDERANT que la CLECT a établi les propositions suivantes :

- 1/ Le coût des charges indirectes émanant des transferts de charges : travail des services finances, RH et services supports (DGS, secrétariat, services techniques)

<b>Service Comptabilité Finances</b>	Coût par pièce comptable	8,25 €
<b>Service RH</b>	Coût par agent	853,30 €
<b>Autres Services support</b>	Coût pour 1 000 € de dépense de fonctionnement	29,13 €

- 2/ Le montant des charges transférées pour le périscolaire de Besain et Molain

<b>Evaluation des charges du service Périscolaire</b>	<b>Fonctionnement</b>
Besain	7 042 €
Molain	3 825 €

<b>Evaluation des charges du service Périscolaire</b>	<b>Investissement</b>
Besain	1 714 €
Molain	1 097 €

.../.

.../. 3 –

- 3/ Le montant des charges transférées au 01/01/21 pour la piscine couverte de Poligny

- **Fonctionnement**

	<b>Coût 2013-2014-2015</b>	<b>Coût Rectifié 1 Coût Fluides 2021-2022</b>	<b>Coût rectifié 2 Coût Fluides 2021</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 611</b>	<b>5 611</b>	<b>5 611</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 982</b>	<b>29 097</b>	<b>26 028</b>
<i>Charges de fonctionnement</i>	1 655	1 655	1 655
<i>Charges de personnel</i>	6 607	6 607	6 607
<i>Convention avec collègue</i>	13 720	<b>19 669</b>	<b>16 600</b>
<i>Charges indirectes</i>	0	<b>1 165</b>	<b>1 165</b>
<b>Coût net de fonctionnement</b>	<b>16 371</b>	<b>23 485</b>	<b>20 416</b>

- **Investissement**

	Si décision Préfet	Actif 50 ans	Mixte 50 ans
Valeur nette à amortir	54 565 €	9 465 €	7 639 €

<input type="checkbox"/> <b>Résultat du vote en CLECT du 13/09/2022</b>		
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Piscine couverte de POLIGNY	<b>20 416 €</b>	<b>7 639 €</b>

CONSIDERANT que ce rapport est transmis à chaque commune membre de la Communauté de communes qui doit en débattre et se prononcer sur le rapport de la CLECT du 13 septembre 2022, dans un délai de trois mois suivant sa transmission,

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT du 19 septembre 2022 a été transmis par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du jura le 21 septembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à 20 voix pour et 4 abstentions,

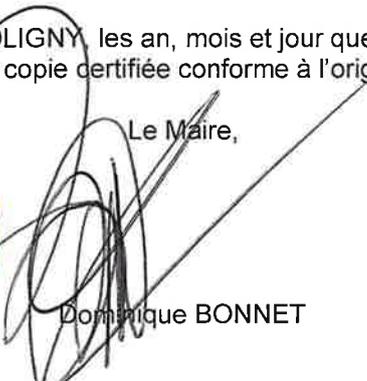
1/ ARRETE l'évaluation des transferts de charges à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 telle que retenue par la CLECT du 13 septembre 2022 portant évaluation des transferts de charges au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

2/ CHARGE le Maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du jura.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



  
Dominique BONNET

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le



ID : 039-213904345-20221028-141\_CLECT-DE

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le



ID : 039-213904345-20221028-141\_CLECT-DE



ARBOIS • POLIGNY • SALINS  
*Coeur du Jura*

# Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

**RAPPORT D'EVALUATION DES  
TRANSFERTS 2022**

15/09/2022

# SOMMAIRE

---

1- CHARGES INDIRECTES.....	2
2- PERISCOLAIRE BESAIN / MOLAIN .....	4
3- PISCINE DE POLIGNY.....	11
SYNTHESE DES TRANSFERTS 2022 .....	17

# 1- CHARGES INDIRECTES

## Contexte

La prise en charge d'un service par la Communauté de Communes génère des coûts supplémentaires qui ne sont pas comptablement affectés au service : les charges indirectes.

Dans tous les transferts passés, ces charges n'ont pas été prises en considération ; Nous proposons de les évaluer et de les prendre en compte dans les transferts à venir et dans l'élaboration du rapport quinquennal.

Les données proviennent des comptes 2021 et 2022 de la CCAPS.

### ◆ Service Comptabilité et Finances

Pour évaluer les charges du service « Comptabilité et Finances », il est proposé de calculer le coût par pièce comptable.

Somme totale des coûts du service comptable  
Nombre total de mandats et titres

Coût des agents affectés	150 595 €
Nombre de pièces comptables (mandats et titres)	18 261
<b>Coût par pièce comptable</b>	<b>8,25 €</b>

### ◆ Services Ressources Humaines

Pour évaluer les charges du service « Ressources Humaines », il est proposé de calculer le coût par agent.

Somme totale des coûts du service RH  
Nombre total d'agents

Coût des agents affectés	162 980 €
Nombre total d'agents	191
<b>Coût par agent</b>	<b>853,30 €</b>

## **◆ Autres services Support : DGS, Secrétariat, Services Techniques**

Pour évaluer les charges du service « Support », il est proposé de calculer le coût proportionnel au budget.

Somme totale des coûts des services Support  
Dépenses réelles de fonctionnement

Coût des agents affectés	380 280 €
Dépenses réelles de fonctionnement (pas 042 et 68)	13 053 823 €
<b>Coût pour 1 000€ de dépense de fonctionnement</b>	<b>29,13 €</b>

# Propositions de la CLECT du 13/09/2022

---

## **◆ Synthèse des évaluations des charges indirectes**

<b>Service Comptabilité Finances</b>	Coût par pièce comptable	<b>8,25 €</b>
<b>Service RH</b>	Coût par agent	<b>853,30 €</b>
<b>Autres Services support</b>	Coût pour 1 000€ de dépense de fonctionnement	<b>29,13 €</b>

## **◆ Résultat du vote en CLECT du 13/09/2022**

Proposition d'évaluation des charges indirectes acceptée à l'unanimité des présents.

## 2- PERISCOLAIRE BESAIN / MOLAIN

### ◆ Références statutaires

Arrêté n°39-2018-09-14-001 portant modification des statuts de la CCAPS Cœur du Jura

- **Article 5 : Compétences légales optionnelles de la Communauté**

- **Article 5.1. Action sociale, enfance et jeunesse**

▪ Article 5.1.1. Action sociale d'intérêt communautaire dans le cadre de la réglementation en vigueur telle qu'elle figure notamment du code de l'action sociale et des familles et des interventions prévues par le livre II dudit code : Etude, création et gestion de structures périscolaires : les structures d'Arbois, Aumont-Montholier, Colonne, Grozon Le Fied, Poligny Brel, Poligny Les Perchées, Saint Lothain Salins les Bains, Vadans ,Haut Lizon (SIVOS) ainsi que tout nouveau projet validé par le Conseil Communautaire.

### ◆ Contexte

Les communes de Besain et Molain sont rattachées par la carte scolaire à l'école de Montrond, qui relève du SIVOS des 4 Communes. Le SIVOS est composé des communes de Montrond, Valempoulières, Besain et Molain. Les communes de Montrond et Valempoulières sont intégrées dans le périmètre de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ).

Le SIVOS assure également des activités périscolaires. Depuis septembre 2019, l'accueil périscolaire est reconnu par la CAF comme « Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH ».

Comme dans le cas des autres accueils périscolaires dont la compétence est assumée par un SIVOS non inclus dans le périmètre de la CCAPS, la communauté de communes agira en représentation/substitution en lieu et place des communes pour la compétence périscolaire. Cela signifie qu'elle sera représentée au comité syndical et que l'appel de cotisation sera réalisé auprès de la CCAPS.

Horaires d'accueil du service périscolaire :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : 6h45 à 8h30 et 16h30 à 18h30

Mercredi : 8h00 à 12h00 ; ce service ne sera pas renouvelé à la rentrée de septembre 2022.

### Ouverture du service

**Année civile 2019** : fonctionnement 4 mois sur 10 = 40 % de l'année

*Ouverture de l'ALSH en septembre 2019*

**Année civile 2020** : fonctionnement 6.5 mois sur 10 = 65 % de l'année

*Crise sanitaire, confinement du 17/03/2020 au 11/05/2020 puis du 30/10/2020 au 15/12/2020*

**Année civile 2021** : fonctionnement 9 mois sur 10 = 90 % de l'année

*Confinement du 03/04/2021 au 03/05/2021.*

## ◆ Fonctionnement

### ● Dépenses et recettes du service

Ces données proviennent des déclarations CAF.

Périscolaire des 4 communes	2019	2020	2021
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 149</b>	<b>24 554</b>	<b>38 607</b>
<i>Recettes tarifaires</i>	4 650	13 242	20 653
<i>Dotations: aide CUI</i>		1 759	5 585
<i>Participations communales CANTINE</i>	2 417	5 739	7 148
<i>CAF</i>	1 082	3 814	5 221
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 484</b>	<b>74 402</b>	<b>89 566</b>
<i>Charges de fonctionnement</i>	7 669	20 193	30 489
<i>Service extérieur</i>	1 159	2 573	2 060
<i>Charges de personnel</i>	16 656	51 636	57 017
<b>COÛT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-17 335</b>	<b>-49 848</b>	<b>-50 959</b>

### ● Recettes :

#### ○ Recettes tarifaires :

Ces recettes proviennent des familles pour l'accueil des enfants et une partie du prix du repas.

#### ○ Dotations :

A compter de 2020 un contrat aidé a été embauché.

#### ○ Participations communales

Les familles ne paient pas la totalité du prix d'achat du repas (5.05€).

Les communes complètent ce coût. La prise en charge était de 50% jusqu'en Juin 2021. Elle a été ramenée à 25% du prix du repas depuis septembre 2021.

### ● Dépenses :

#### ○ Répartition :

Le service périscolaire occupe 46% de la surface du bâtiment scolaire. Ce taux peut être utilisé pour le calcul des charges communes de fonctionnement (électricité, eau, téléphone, combustibles).

Espaces bâtiment	Surface en m <sup>2</sup>	Tx occupation	Espaces dédiés au Périscolaire
Classe 3	54,85	50%	27,425
Classe 4	55	0%	0
Classe 2	59,74	0%	0
Bureau	11,1	0%	0
Communs	36,3	50%	18,15
BCD	56,6	50%	28,3
Salle d'évolution	89,48	50%	44,74
Communs	64,54	0%	0
Cantine	38,93	100%	38,93
Salle repos	25,68	0%	0
Classe 1	64	0%	0
Cour d'école	1177	50%	588,5
Cour garderie	103	100%	103
<b>TOTAL</b>	<b>1836,22</b>		<b>849,045</b>
		<b>soit</b>	<b>46,2%</b>

- Charges de fonctionnement :

Deux articles sont clairement identifiés (fournitures scolaires et fournitures TAP). Pour toutes les autres dépenses de fonctionnement, il est proposé de valider la répartition présentée ci-dessus et correspondant à celle utilisée pour la déclaration CAF.

- Personnel :

Quatre personnes sont affectées totalement ou partiellement au service du périscolaire.

- Répartition des charges entre les communes

- Participation pour la cantine

Ces charges sont clairement identifiées dans les grands livres.

Participation annuelle aux Charges de la Cantine	2019	2020	2021
<b>Besain</b>	<b>548 €</b>	<b>1 322 €</b>	<b>1 576 €</b>
<b>Molain</b>	<b>211 €</b>	<b>529 €</b>	<b>475 €</b>
<i>Montrond</i>	1 499 €	3 251 €	1 190 €
<i>Valempoulières</i>	160 €	637 €	3 908 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 418 €</b>	<b>5 739 €</b>	<b>7 148 €</b>

- Participation aux charges de personnel :

La ventilation a été réalisée par le SIVOS pour les déclarations CAF

- Participation aux charges communes scolaire et périscolaire

Conformément aux statuts du SIVOS, en matière de fonctionnement, les dépenses sont réparties entre les communes et pour la totalité au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

Toutefois, si une commune n'a pas d'enfant scolarisé sur une période donnée, elle participe financièrement au coût du service sur une base de 4 élèves (exemple Molain)

Nombre d'élèves scolarisés	2019	2020	2021	Moyenne
Besain	10	7	8	8,3
Molain	7	5	(2) 4	5,3
<i>Montrond</i>	40	37	38	38,3
<i>Valempoulières</i>	20	22	15	19,0

Répartition calculée de la Participation aux Charges de Fonctionnement	2019	2020	2021
<b>Besain</b>	<b>2 251 €</b>	<b>4 915 €</b>	<b>6 272 €</b>
<b>Molain</b>	<b>1 576 €</b>	<b>3 510 €</b>	<b>3 136 €</b>
<i>Montrond</i>	9 005 €	25 977 €	29 791 €
<i>Valempoulières</i>	4 503 €	15 446 €	11 760 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 335 €</b>	<b>49 848 €</b>	<b>50 959 €</b>

○ **Prendre en compte l'ouverture du service**

Au cours de l'année 2019, le service a fonctionné de septembre à décembre, soit 4 mois sur 12.

Dans la suite du document, les tableaux proposés sont le résultat de la somme de la participation à la cantine avec la participation aux frais de fonctionnement

✓ **Proposition 1**

Ramener les coûts de 2019 sur 10 mois en multipliant par  $\frac{10}{4}$

Montant total de la participation (2019 ramené à 10 mois)	2019	2020	2021	Moyenne 3 ans
Besain	6 999 €	6 237 €	7 848 €	<b>7 028 €</b>
Molain	4 467 €	4 039 €	3 611 €	<b>4 039 €</b>
<i>Montrond</i>	26 259 €	29 228 €	30 981 €	28 823 €
<i>Valempoulières</i>	11 656 €	16 083 €	15 667 €	14 469 €

✓ **Proposition 2**

Faire la moyenne sur les 2 années complètes, sans prendre en compte 2019.

Montant total de la participation	2019	2020	2021	Moyenne 2 ans
Besain		6 237 €	7 848 €	<b>7 042 €</b>
Molain		4 039 €	3 611 €	<b>3 825 €</b>
<i>Montrond</i>		29 228 €	30 981 €	30 105 €
<i>Valempoulières</i>		16 083 €	15 667 €	15 875 €

● **Charges indirectes**

Les charges de fonctionnement ont été calculées à partir du grand livre du SIVOS ; Les charges des services support sont déjà prises en compte.

## ◆ Investissement

La CCCNJ a la compétence bâtiments scolaires.

La CCCNJ ne différencie pas les locaux à l'usage du périscolaire des bâtiments scolaires. Mais dans le cas d'un SIVOS sur deux communautés de communes, celui-ci conserve la maîtrise d'ouvrage. La CCCNJ contribue auprès du SIVOS à hauteur de la participation des communes de son territoire. et le SIVOS fait l'appel de fonds auprès des communes hors territoire de la CCCNJ. En conclusion, la CCAPS devra assurer sa part d'investissement du périscolaire, auprès du SIVOS. Les statuts du SIVOS précisent que la part d'investissement est proportionnelle au nombre d'habitants.

Participation à l'investissement pour le bâtiment scolaire	2019	2020	2021	Moyenne
<b>Besain</b>	3 460 €	3 440 €	4 275 €	3 725 €
<b>Molain</b>	2 220 €	2 160 €	2 775 €	2 385 €
<i>Soit</i>	<b>20 €/hab</b>	<b>20€/hab</b>	<b>25€/hab</b>	

### ✓ Proposition de répartition de la part investissement

Il est proposé de conserver ce mode de répartition au nombre d'habitants, pour la partie « bâtiment périscolaire ».

### ✓ Proposition du montant par habitant

Il est proposé de prendre le montant appelé par le SIVOS, affecté du coefficient de rapport des surfaces, soit 46% pour le périscolaire.

Participation à l'Investissement	Moyenne participation Investissement	Part Périscolaire (46 % surface d'occupation)
Besain	3 725 €	1 714 €
Molain	2 385 €	1 097 €

# Propositions de la CLECT du 13/09/22 :

## ◆ Synthèse des évaluations

### 1- Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement sont composées de la participation à la cantine réellement payée au SIVOS et du reste à charge de la déclaration CAF multiplié par la proportion du nombre d'élèves de chaque commune. Les propositions suivantes dépendent du nombre d'années à retenir.

#### 1a. Charges de Fonctionnement : Première proposition

Montant total de la participation (2019 ramené à 10 mois)	2019	2020	2021	Moyenne 3 ans
Besain	6 999 €	6 237 €	7 848 €	<b>7 028 €</b>
Molain	4 467 €	4 039 €	3 611 €	<b>4 039 €</b>

#### 1b. Charges de Fonctionnement : Deuxième proposition

Montant total de la participation	2019	2020	2021	Moyenne 2 ans
Besain		6 237 €	7 848 €	<b>7 042 €</b>
Molain		4 039 €	3 611 €	<b>3 825 €</b>

### 2. Charges d'Investissement : Une proposition

La charge d'investissement est calculée selon la demande du SIVOS auprès de chaque commune, pondéré par le coefficient de la surface du bâtiment affectée au périscolaire.

Participation à l'Investissement	Moyenne participation Investissement	Part Périscolaire (46 % surface d'occupation)
Besain	3 725 €	1 714 €
Molain	2 385 €	1 097 €

**◆ Résultat du vote en CLECT du 13/09/2022**

<b>Evaluation des charges du service Périscolaire</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Besain	<b>7 042 €</b>
Molain	<b>3 825 €</b>

<b>Evaluation des charges du service Périscolaire</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Besain	1 714 €
Molain	1 097 €

# 3- PISCINE DE POLIGNY

## ◆ Références statutaires

Arrêté n°39-2018-09-14-001 portant modification des statuts de la CCAPS Cœur du Jura

- Article 5 : Compétences légales optionnelles de la Communauté

- Article 5.2. : Equipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

▪ Article 5.2.1. : « Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

## ◆ Contexte

La piscine couverte de Poligny est située dans l'enceinte du Collège Jules GREVY -13, rue des Petites Marnes- au rez de chaussée bas du bâtiment du collège.

Les locaux se composent :

☒ d'un bassin d'apprentissage et sa plage d'une surface totale de 458 m2

☒ un hall d'entrée de 24 m2

☒ de deux vestiaires de 56 m2 chacun

☒ d'un local matériel de 27m2;

☒ d'un local « vestiaire prof » de 9m2

☒ d'un local technique de 14 m2

☒ d'une salle de sport de 148 m2 adjacente au bassin (dojo)

☒ d'un accès par la rampe handicapés

Equipements fluides, énergie, électricité :

Il existe dans le local chaufferie du collège un départ spécifique vers la piscine sur lequel est installé un sous-compteur.

Ce réseau de chaleur alimente les radiateurs de l'ensemble bassin, l'échangeur dans le local technique permettant de chauffer l'eau de la piscine ainsi que la centrale d'air soufflant l'air chaud dans la piscine.

Les autres départs en direction des locaux du collège disposent également de compteurs :

Eau froide : sous compteur installé dans le vestiaire garçon

Eau chaude sanitaire : un sous compteur installé dans le vestiaire garçons, et un sous compteur installé dans le vestiaire des filles.

Pour ce qui concerne l'installation électrique, un compteur spécifique est présent au RdC du collège. Pour ce qui concerne l'eau chaude et l'eau froide sanitaires, des compteurs ont été installés dans les vestiaires.

La piscine est réservée de janvier à avril à l'activité des collégiens.

Des travaux de rénovation ont été réalisés entre juin 2015 et septembre 2021.

Nous ne disposons donc que de données financières sur 2013/2014/2015.

## ◆ Fonctionnement

	2013	2014	2015	Moyenne
<b>Piscine POLIGNY</b>				
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 192</b>	<b>5 642</b>	<b>5 000</b>	<b>5 611</b>
<i>Participation communes</i>	1 192	642	-	611
<i>Participation collègue</i>	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 975</b>	<b>22 453</b>	<b>24 518</b>	<b>21 982</b>
<i>Charges de fonctionnement</i>	676	2 959	1 330	1 655
<i>Charges de personnel</i>	6 188	6 796	6 838	6 607
<i>Fluides : convention avec collègue</i>	12 111	12 699	16 350	<b>13 720</b>
<b>SOLDE NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-12 783</b>	<b>-16 811</b>	<b>-19 518</b>	<b>-16 371</b>

Le tableau reprend les données des 3 dernières années civiles de fonctionnement du bassin : années 2013, 2014 et 2015.

Il est proposé de corriger le montant des fluides sur les bases présentées ci-dessous :

### ✓ Coût des Fluides

- Evolution des Prix Unitaires des Fluides

Evolution des prix unitaires	2013	2014	2015	Tarif 2021	Tarif 2022
Electricité Kwh	0,15	0,14	0,17	0,16	0,13
Eau m <sup>3</sup>	2,63	2,92	2,95	3,67	3,57
Gaz Mwh	69,18	67,66	76,00	60,00	170,00

En 2021, le coût du gaz était fixé à 60 €/ Mwh entre janvier et septembre, il est passé à 170 € ensuite (révision marché).

Deux calculs sont proposés :    Faire la moyenne des prix unitaires 2021 (3 trimestres) et 2022.  
    Faire la moyenne annuelle de 2021.

Evolution des prix unitaires	Moy. 13 à 15	Moy. 21_22	Moy 2021
Electricité Kwh	0,16	0,15	0,16
Eau m <sup>3</sup>	2,94	3,62	3,67
Gaz Mwh	71,83	115,00	87,50

- Consommations moyennes annuelles des fluides

	2013	2014	2015	Moyenne
Electricité Kwh	11 329,20	13 775,60	16 248,60	13 784,47
Eau m <sup>2</sup>	723,00	1 158,00	1 231,00	1 037,33
Gaz CMwh	123,01	109,00	131,00	121,00

- Coût moyen annuel

Coût total	Moy. 13 à 15	Moy. 21_22	Moy 2021
Electricité Kwh	2 130,08 €	1 998,75 €	2 205,51 €
Eau m3	2 971,43	3 755,15	3 807,01
Gaz Mwh	8 613,59	13 915,38	10 587,79
<b>TOTAL</b>	<b>13 715,10 €</b>	<b>19 669,28 €</b>	<b>16 600,32 €</b>

✓ Charges indirectes

- Service Ressources Humaines

4 agents, employés à temps complet par la commune de Poligny, travaillent pour partie à la piscine.

Heures réalisées	Moyenne 13_14_15	ETP 1607 h
Agent 1	146	0,091
Agent 2	43	0,027
Agent 3	51	0,032
Agent 4	50	0,031
<b>TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>0,180</b>

Coût par agent	853 €
Nombre d'agents affectés	0,180
<b>Coût du service RH</b>	<b>153,59 €</b>

- Service Comptabilité et Finances

Coût par pièce comptable	8,25 €
Nombre de pièces comptables (2013+2014+2015)/3	45
<b>Coût service comptabilité</b>	<b>371,25 €</b>

- Autres services supports : DGS, Secrétariat, Services Techniques ...

Coût pour 1 000€ de dépense de fonctionnement	29,13 €
Dépenses réelles de fonctionnement (2013+2014+2015)/3	21 982 €
<b>Coût autres services support</b>	<b>640,37 €</b>

Le total des charges indirectes s'élève à **1 165.22 €**, ce qui représente **5.3 %** des dépenses de fonctionnement de ce service.

## ◆ Investissement des biens mobiliers

**CHARGES D'AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS**

**48 €/AN**

## ◆ Investissement des biens immobiliers

✓ **Méthode 1 :** *Méthode retenue par le préfet*

Investissement DEPENSES							
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
0	0	0	0	4 489	57 302	425 439	<b>487 230</b>

Investissement RECETTES hors CCAPS							
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
0	0	0	32 000	4 489	18 235	50 548	<b>105 272</b>

Investissement RECETTES CCAPS							
2015	2016	2017	2018	0	2020	2021	TOTAL
0	0	0	0	0	7 129	86 369	<b>93 498</b>

<b>Piscine</b>		
Dépenses 7 ans		487 230 €
Recettes 7 ans		105 272 €
<b>Valeur nette</b>		<b>381 958 €</b>
<b>Valeur annualisée</b>		<b>54 565 €</b>

✓ **Méthode 2 et 2bis :** *Valeur de l'actif*

**Liste des biens**  
POL - Ville de POLIGNY

Date : 17/05/2022 - 11:14

Critères de l'édition :  
Budget commençant par COM - Budget Communal M14 - 09800; Code du bien commençant par PISCO

Budget	Code du bien	N° inventaire	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie	Axe 1	Valeur nette com.	Compte d'acquisition
COM - Budget Communal M14...	PISCO07001	00607	MOTEUR AEROTHERMIE	227,24 €	26/01/2007		PISCO - Piscine C...	0,00 €	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
COM - Budget Communal M14...	PISCO08001	200844	RESISTANCE SECHE CHEVEUX	1 100,32 €	30/05/2008		PISCO - Piscine C...	0,00 €	2188 - Autres immobilisations corporelles
COM - Budget Communal M14...	PISCO14001	2014-2188-000020	PHOTOMETRE	718,34 €	05/05/2014		PISCO - Piscine C...	380,34 €	2188 - Autres immobilisations corporelles
COM - Budget Communal M14...	PISCO21004	2021-21318-000004	PISCINE CES Fact n°3 Bonglet du 12/02/2021	10 842,43 €	01/01/2021		PISCO - Piscine C...	10 842,43 €	21318 - Constructions autres bâtiments publics
COM - Budget Communal M14...	PISCO21003	2021-21318-000006	Facture n° DD CSTI piscopoligny du 30/09/2021 - Lot ...	11 608,90 €	03/08/2020		PISCO - Piscine C...	11 608,90 €	21318 - Constructions autres bâtiments publics
COM - Budget Communal M14...	PISCO22001	2022-2188-000003	PISCO Aspirateur	116,57 €	20/01/2022		PISCO - Piscine C...	116,57 €	2188 - Autres immobilisations corporelles
COM - Budget Communal M14...	PISCO69001	25	Piscine du CES	89 828,28 €	23/08/2000		PISCO - Piscine C...	89 828,28 €	21318 - Constructions autres bâtiments publics
COM - Budget Communal M14...	PISCO21005	PISCINE CES	CESSION OPH PARCELLE 1102 043 Facture n° F2...	1 454,40 €	17/02/2021		PISCO - Piscine C...	1 454,40 €	2318 - Constructions (en cours)
COM - Budget Communal M14...	PISCO21001	PISCINE CESA	PISCINE CES NOTE HONO 1	460 766,29 €	18/07/2019		PISCO - Piscine C...	460 766,29 €	21318 - Constructions autres bâtiments publics
COM - Budget Communal M14...	PISCO21002	PISCINECES	Facture n° 2 griddo pisc pol du 28/05/2021	4 013,11 €	28/05/2021		PISCO - Piscine C...	4 013,11 €	21318 - Constructions autres bâtiments publics
				<b>580 674,88 €</b>				<b>579 011,32 €</b>	

Méthode de l'actif	
Valeur de l'actif bâtiment	578 514
Recettes d'investissement	105 272
<b>Valeur nette à amortir</b>	<b>473 242</b>

Amortissement annuel	Durée de vie	Montant
	30 ans	15 775 €
	40 ans	11 831 €
	50 ans	9 464 €

✓ Méthode 3 : Evaluation mixte

On utilise la valeur nette des travaux qu'on divise par la durée de vie.

Méthode mixte	
Dépenses 7 ans	487 230
Recettes d'investissement	105 272
<b>Valeur nette à amortir</b>	<b>381 958</b>

	durée 50 ans
<b>Valeur nette à amortir</b>	<b>7 639 €</b>

# Propositions de la CLECT du 13/09/22 :

## ◆ Synthèse des évaluations

### • Fonctionnement

	Coût 13_14_15	Coût Rectifié 1	Coût Rectifié 2
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 611</b>	<b>5 611</b>	<b>5 611</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 982</b>	<b>29 097</b>	<b>26 028</b>
<i>Charges de fonctionnement</i>	1 655	1 655	1 655
<i>Charges de personnel</i>	6 607	6 607	6 607
<i>Convention avec collègue</i>	13 720	<b>19 669</b>	<b>16 600</b>
<i>Charges indirectes</i>	0	<b>1 165</b>	<b>1 165</b>
<b>Coût net de fonctionnement</b>	<b>16 371</b>	<b>23 485</b>	<b>20 416</b>

### • Investissement

	Préfet	Actif 50 ans	Mixte 50 ans
<b>Valeur nette à amortir</b>	54 565 €	9 465 €	7 639 €

## ◆ Résultat du vote en CLECT du 13/09/2022

	FONCTIONNEMENT
<b>Piscine couverte de POLIGNY</b>	<b>20 416 €</b>

	INVESTISSEMENT
<b>Piscine couverte de POLIGNY</b>	<b>7 639 €</b>

## SYNTHESE DES TRANSFERTS 2022

Désignation	Cout de fonctionnement	Investissement Biens Mobiliers	Investissement Biens immobiliers
<i>Périscolaire Besain</i>	7 042 €		1 714 €
<i>Périscolaire Molain</i>	3 825 €		1 097 €
<i>Piscinecouverte de Poligny</i>	20 416 €	48 €	7 639 €